



## **CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Compte-rendu analytique  
de la séance du 16 décembre 2010**



## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

**Appel : 32 membres sont présents.** Delphine RENAUDIN, Vincent JACQUET ont donné pouvoir respectivement au Maire et à Tony MAROSELLI. Alexandra TREMORIN est absente excusée.

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

**Agathe THELOT** est élue à l'unanimité **Secrétaire de séance.** (Délibération n°138)

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

**Le Maire rend compte des 40 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal :**

**Marchés de travaux et missions de contrôle (7 décisions) :**

- Construction d'un ossuaire.
- Travaux de mise en peinture du mobilier urbain.
- Réhabilitation de la piscine des Tourmeroches : avenant n°2 au lot Electricité ; avenant n°1 à la convention de contrôle technique, coordonnateur sécurité protection de la santé : avenant n°2 au contrat. (3 décisions)
- Mission de coordination pour le remplacement du système de sécurité incendie du groupe scolaire Fouilleuse ;
- Réhabilitation du chœur de l'église Saint Clodoald : avenant n°1.

**Organisation de manifestations municipales (14 décisions) :**

- Spectacles dans les établissements municipaux de Petite Enfance (6 décisions) : - « Le Noël de Ronchon » le 26 novembre à la crèche « Clair de Lune », - « La soupe au caillou » le 13 décembre à la halte jeux « La Petite Ourse », le 17 décembre à la halte jeux « La Baleine Bleue ».- « Le petit loir qui voulait rencontrer Saint Nicolas » le 6 décembre à la crèche « Les Galopins », - « Le voyage de poussin d'or » le 16 novembre aux crèches Poisson d'or et les Lutins, à la halte jeux la Baleine Bleue, le 14 décembre à la crèche La Farandole.
- Atelier conte : « Cache-cache » à la crèche La Farandole le 8 novembre.
- Manifestations à la médiathèque municipale (3 décisions) : « Reproductions BD originales » du 15 novembre au 6 décembre, spectacle « A tire d'ailes » le 24 novembre, « Goûters philo » le 5 février 2011.
- Spectacles aux 3 Pierrots (4 décisions) : « Les Trois Sœurs le 9 décembre, « La Préhistoire du Jazz » le 12 décembre, « La Tempête » le 13 janvier 2011, « Entre ciel et terre, voyage d'une goutte d'eau » le 3 avril 2011.

**Marchés et Contrats : Fournitures et prestations de services (9 décisions) :**

- Maintenance des escaliers mécaniques rue Feudon et rue Coutureau : avenant n°1 au contrat.
- Réalisation et impression de supports de communication pour les expositions 2011 au Musée des Avelines.
- Marché d'entretien des fontaines : avenant n°1 pour la prise en compte du bassin des Avelines.
- Installation de conteneurs pour la récupération des textiles usagers.
- Assistance pour le parc informatique des écoles : avenant n°3 au contrat.
- Convention avec l'association « Les Concerts de Saint Cloud » pour deux spectacles aux 3 Pierrots. (2 décisions)
- Abonnement service pour une fontaine à eau à la mairie annexe rue des Ecoles.
- Contrat de vente de gaz GDF-SUEZ pour un logement communal situé 60 avenue Bernard Palissy.

**Affaires juridiques (7 décisions) :**

- Assurance - lot 1: responsabilité civile, lot 2: dommages aux biens, lot 3: flotte automobile, lot 4: prévoyance statutaire, lot 5: protection juridique, lot 6: tous risques expositions. (6 décisions).
- Convention d'occupation précaire d'un parking extérieur 2 rue Ernest Tissot : avenant n°1.

**Régies municipales (3 décisions) :**

- Avenant n°1 à la régie d'avances pour les dépenses effectuées par le cabinet du maire.
- Avenant n°1 à la régie d'avances pour les dépenses effectuées par le Centre marin de Saint Brévin.
- Avenant n°2 à la régie d'avances pour les dépenses effectuées par le Garage municipal.





## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

### COMMUNICATIONS

#### **Christiane CABANEL .....Premier Maire Adjoint, Pôle Développement Durable**

■ Eric SEYNAVE est vivement remercié pour sa **présentation du PADD aux membres du Comité Local de Développement Durable**, ce qui a permis de montrer la cohérence entre les projets débattus au sein des ateliers du FORUM 21.

#### **Tony MAROSELLI..... Maire Adjoint, Pôle Solidarité et Mémoire**

##### **Affaires sociales**

■ Le **spectacle de Noël des seniors** présenté vendredi 10 décembre aux 3 Pierrots a connu un joli succès avec la participation de **380 personnes**.

■ Le **déjeuner de Noël des seniors** suivi d'une après midi dansante a eu lieu mardi 14 décembre à La Croisette à FONTENAY-TRESIGNY en Seine et Marne, en présence du Maire et son épouse qui en sont remerciés.

#### **Dominique LEBRUN.....Maire Adjoint, Pôle Sportif, Pôle Animation et Grands Evènements**

■ La **réception des sportifs** le 9 décembre au gymnase St-Exupéry a été réussie ; Pierre MERIEL, clodoaldien, Champion du Monde de patin sur roulettes et Stéphane HACCOUNE, boxeur, ont fait l'honneur d'être présents.

■ L'installation des boitiers pour l'ouverture automatique des portes des **terrains de tennis** s'est achevée aujourd'hui même ; leur mise en service sera effective le 20 décembre.

■ La **piscine sera fermée pendant toute la durée des vacances de Noël** pour permettre la réfection des sols beaucoup trop glissants. Le petit bassin fonctionne à nouveau normalement depuis 15 jours.

■ De nombreux enfants, leurs parents et grands parents se sont rendus mardi soir au **spectacle de Noël organisé dans le Parc des Tourneroches** qui a connu un très grand succès.

■ La communauté d'agglomération Cœur de Seine a voté mardi 7 décembre des crédits pour reconduire en 2011 « **les Ateliers d'artistes** » les 14 et 15 mai ainsi que la manifestation « **Films sous les étoiles** » le dernier weekend de juin.

#### **Hervé SOULIE ..... Maire Adjoint, Pôle Environnement, Voirie et Transports**

■ Les **travaux au droit du stade du Pré Saint Jean avec un réaménagement complet des abords du RD 985** ne permettent pas de maintenir sur place jusqu'à l'été le service de la déchetterie mobile qui était proposé l'après midi un samedi sur deux. Les clodoaldiens ont accès gratuitement à l'autre déchetterie mobile située sur le parking de la gare de Garches - Marnes la Coquette, ouverte le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 16h à 17h.

■ Les **travaux de requalification du carrefour du boulevard de la République et de l'avenue Foch** seront terminés en janvier en raison des intempéries qui en ont retardé le déroulement.

■ L'**aménagement de la piste cyclable place Georges Clémenceau** sera terminé en février.

■ La **réparation de l'escalator de la rue Feudon** sera effective la semaine prochaine.

#### **Brigitte PINAULT.....Maire Adjoint, Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse**

■ **Education** : - Le 1er décembre dernier, les **représentants des associations de Parents d'élèves** étaient réunis en **mairie afin d'échanger avec les membres du service Education**. Au cours de cette rencontre très constructive ont été abordés la restauration scolaire, le transport, le rôle de relai de ces associations ainsi que des projets de conférences. - Le 3 décembre s'est déroulée la **commission des projets d'action éducative de la Caisse des Ecoles** en présence de membres élus du Comité et du conseiller pédagogique de l'Education Nationale. Les projets d'écoles ou de classes, préalablement validés par l'inspecteur de l'Education Nationale, ont été présentés par les





## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

enseignants ou les directeurs d'écoles concernés. La commission a pour rôle de statuer sur l'intérêt du projet et le montant de la subvention demandée, qui sera ensuite versée dans sa globalité ou non par la Caisse des Ecoles à l'établissement candidat. 11 projets sur les 12 proposés ont bénéficié de subventions pour un montant total de 13 650 euros. - Les **nouveaux bureaux du Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse**, situés à la **mairie annexe 14 rue des Ecoles**, ont été inaugurés le 4 décembre sous la présidence du Maire. Les invités présents ont pu apprécier un accueil du public bien amélioré notamment par la mise en place du guichet unique ainsi que par la mise à disposition de locaux spacieux et plus fonctionnels. Ensuite ce fut la **visite de l'annexe de l'école maternelle du Centre**, entièrement rénovée avec la cour de récréation, agrandie et aménagée en cour pédagogique pour les grandes sections de maternelle. Les services techniques et particulièrement Alain Lejolvivert sont remerciés pour la conception et la réalisation de cette rénovation très réussie.- Les **inscriptions des enfants aux séjours d'hiver** ont eu lieu le même jour à partir de 9h30 à l'école de la Fouilleuse. Malheureusement beaucoup d'enfants sont sur listes d'attente pour certains séjours (198 enfants inscrits ou préinscrits, 57 enfants en liste d'attente).

■ **Petite Enfance:** - La période des **fêtes de Noël** « bat son plein » au sein des établissements, contrairement à l'année dernière où, en raison de la grippe A, les festivités avaient toutes été annulées. L'emménagement des « **Petits Loups** » dans les locaux occupés auparavant par le Club de Bridge rue Dailly, est prévu au cours des vacances de février avec une ouverture à la rentrée de ces mêmes vacances. -Une **trentaine de mères de familles de 4 enfants et plus** se sont portées candidates pour obtenir la **Médaille de la Famille** suite à l'article paru dans Saint Cloud Magazine du mois de novembre: qu'elles en soient vivement remerciées. - Le Conseil municipal adresse ses vœux de bienvenue à Julie SUDANT, nouvelle pédiatre, qui sera plus particulièrement présente sur nos haltes jeux et à la crèche les « Petits Pas ».

### **Caroline CHAFFARD-LUCON..... Maire Adjoint, Pôle Culture**

■ **Les Trois Pierrots :** - En novembre 2010 le cinéma a enregistré 9904 entrées. Du 1er au 14 décembre, il y a eu 2883 entrées soit 368 entrées de plus que les mêmes semaines en 2009. La tendance à la hausse des recettes et de la fréquentation semble se confirmer depuis la rentrée.

■ **Médiathèque:** Les prêts de DVD sont en hausse de 52 %. Les adhérents actifs progressent de 4 %.

■ **Musée des Avelines:** - **L'exposition Marie Bonaparte** s'est achevée le 12 décembre. L'exposition qui s'est déroulée du 15 septembre au 12 décembre 2010 a attiré **8959 visiteurs** (plus grand nombre d'entrées observé dans cet établissement avec en moyenne 134 visiteurs par jour). Il faut noter aussi un record de fréquentation scolaire: 61 classes ont été accueillies durant cette exposition. 494 enfants de 5 à 12 ans ont participé aux ateliers. Des visiteurs prestigieux ont également fait le déplacement pour une visite privée de l'exposition: La Reine Sophie de Grèce et sa sœur la Princesse Irina, le roi Albert II de Belgique et son épouse, la Princesse Napoléon, le ministre de la Culture Frédéric Mitterrand (à deux reprises), Madame Bernadette Chirac, l'Impératrice Farah Diba, le roi Constantin II et son épouse. - Le **26 janvier débutera jusqu'au 30 avril l'exposition Jef Aérosol**, dans le cadre de la manifestation annuelle organisée par le musée des Avelines : « un artiste, un univers »

■ **ECLA:** du 26 janvier au 11 février, « **La tête dans les étoiles** », exposition pédagogique interactive qui s'inscrit dans un cycle de trois ans dédié à la science, destinée au jeune public.

■ **Conservatoire :** - Le traditionnel **concert du nouvel an** aura lieu le **dimanche 9 Janvier à 11h aux 3 Pierrots**.

### **Claudine BERTHOUT.....Maire Adjoint, Pôle Affaires Economiques et Commerce**

■ **EMPLOI:** Le **chômage évolue favorablement:** 1020 demandeurs en Octobre et 1008 en Novembre, soit une diminution de 1,18%.

ESPACE EMPLOI	Placements	CDI	CDD
Novembre 2010	61	14	31

La salle de consultation des offres d'emploi est désormais équipée en WI-FI





## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

**ACTIVE**, association d'insertion de Saint Cloud qui a pour vocation d'amener à l'emploi les publics en grande difficulté, a entériné sa **fusion avec l'Association d'insertion « Présence »**. ACTIVE intervenait déjà sur le secteur Boulogne, Garches, Marnes la Coquette, Saint-Cloud, Vaucresson et Ville d'Avray. Depuis le 14 décembre, son secteur d'activité est élargi aux villes de Chaville, Meudon et Sèvres sous le nom de « **ACTIVE-PRÉSENCE** »

■ **COMMERCE ET ARTISANAT:** - **Artisanat** : Le carrousel des métiers d'Art et de Création s'est tenu du 1<sup>er</sup> au 5 Décembre au Carrousel du Louvre. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a attiré notre attention sur la présence dans cette manifestation de la créatrice de bijoux : UN BIJOU D'AZIZA installée à Saint-Cloud à laquelle il est souhaité pleine réussite. - **Commerce**: Odile Fourcade, notre conseillère générale, vient de nous informer que **l'association Saint-Cloud Sourires, a obtenu du Conseil Général, une subvention de 4885 €** dans le cadre de l'action départementale « PROCOMS 92 » en vue de soutenir les opérations destinées à redynamiser le commerce de proximité. Cette subvention s'ajoute à celle que la ville accorde à l'association. - **L'association des commerçants du Centre** organise une **animation le 18 décembre**, avec une fanfare et un spectacle de rue pour les enfants.- **Nouveaux commerçants ou changements d'adresses**: Quartier du Centre, le supermarché LIDL a ouvert ses portes fin Octobre, rue Dailly. Cette surface alimentaire, à proximité d'une station du T2, élargit la diversité de l'offre dans la ville. Le magasin « un saut à la cave » qui vend des vins de producteurs s'est installé rue de la Libération. Quartier Montretout: la Torréfaction quitte la rue de la Porte Jaune pour s'installer au 67 Boulevard de la République.

### **Michel PAGES... Maire Adjoint Territorial chargé des Anciens Combattants**

■ En la mémoire du Marechal LECLERC DE HAUTECLOCQUE, Saint Cloud ravive **la flamme à l'Arc de Triomphe** le 28 novembre. Ce fut le cas à nouveau cette année en présence du Maire et de Gisèle THOMAS, Présidente du Comité des Anciens Combattants. Les enfants de 3<sup>ème</sup> du Collège Gounod, de l'école Saint Joseph assistaient à cette célébration, accompagnés de cinq professeurs. Cette cérémonie a revêtu une grande émotion. Toutes les personnes présentes sont vivement remerciées en particulier Gisèle THOMAS qui fédère les enfants autour de cet évènement.

■ Le dimanche 5 décembre a eu lieu la **commémoration pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine au cimetière puis devant l'Hôtel de Ville.**

### **Alain CAZALE...Rapporteur Général de la Commission des Finances**

■ Suite à une réunion provoquée par la ville début octobre, NUMERICÂBLE avait indiqué vouloir s'appuyer en partie sur les investissements à réaliser par **SEQUALUM**, opérateur retenu par le département, opérationnel depuis début 2010 pour terminer la mise à niveau du réseau câble actuel. Le Président de S3S avait demandé au Président du Conseil Général de réexaminer le calendrier dans un sens plus favorable à Saint-Cloud. La réponse qui vient de parvenir est favorable. SEQUALUM prend en compte les priorités de déploiement: il s'agit des quartiers ne disposant pas de solution de très haut débit, donc n'étant pas numérisés dans l'offre NUMERICÂBLE, notamment sur Suresnes et sur Saint Cloud. L'objectif est que cette offre de très haut débit soit disponible sur l'ensemble de l'emprise des trois communes dès fin 2011/début 2012. L'étude est lancée sur Saint Cloud pour une durée de 2 ans et demi à trois ans, ce qui n'exclut pas les offres alternatives des autres opérateurs comme ORANGE.

### **Denis SCHERRER...Conseiller délégué au Patrimoine**

■ Les **travaux de remise en conformité du bâtiment du Centre Alpin de Tamié** sont achevés et ont été réceptionnés le 14 décembre avec un avis favorable à l'exploitation par la commission communale de sécurité de la commune de Plancherine. Les deux cages d'escaliers sont maintenant compartimentées et isolés des lieux de sommeil. Elles sont munies d'un système de désenfumage naturel asservi à l'alarme incendie. Les circulations des chambres disposent également d'un système de désenfumage. A cette occasion, les zones restructurées ont été rénovées avec un nouveau carrelage au sol, les murs repeints et un éclairage amélioré.

■ La **rénovation du sol du chœur de l'Eglise Saint-Clodoald** est achevée. Un nouvel autel et un ambon en marbre ont été consacrés par l'évêque Monseigneur Daucourt au cours de la messe du samedi 11 décembre.

■ L'ordre de service des travaux de construction du **nouvel ossuaire** du cimetière a été délivré.



## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

- La mise en service au printemps de **la crèche des Petits Loups** rue du Calvaire est confirmée.
- Les sols en résine de la **piscine des Tourneroches** seront refaits par l'entreprise sous le contrôle renforcé de la maîtrise d'œuvre, et totalement à leurs frais, durant les vacances de Noël afin de supprimer tout risque de glissade dans les zones humides.

**Olivier BERTHET**.....**Conseiller délégué à la Sécurité**

- Le **Plan Vigipirate Rouge** est mis en place à l'occasion des **fêtes de fin d'année jusqu'au 17 janvier 2011**.
- En **novembre**, il y a eu **9 accidents sur la ville** dont 8 impliquant un deux roues.
- Les **vœux aux services de Prévention et de Sécurité** auront lieu le **mercredi 5 janvier à 18h30**.

**Clémence JOMIER**.....**Conseiller délégué à la Jeunesse**

- Les **élections du Conseil des Jeunes** auront lieu le **vendredi 25 mars 2011** dans les établissements scolaires et en mairie. Les jeunes de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> pourront se présenter ou élire leurs représentants.
- Le **projet d'échanges réciproques de savoirs** sur lequel travaille la **commission « solidarité, santé, prévention »** du conseil, en partenariat avec l'espace seniors des Coteaux, sera lancé officiellement le 2 mars 2011 par une conférence débat animée par Claire HEBER-SUFFRIN, fondatrice de ce type de projet.
- Le prochain **jury des « Bourses initiatives Jeunes »** se réunit le **5 janvier**. 2 à 3 projets sont présentés.

### DELIBERATIONS

Lundi 13 décembre, **Thierry ARNAUD** a présenté le **Budget Primitif 2010** et la **décision modificative n°3** puis le Maire et Eric SEYNAVE ont exposé les orientations générales du PADD et le projet de réseau de transport public du Grand Paris devant les deux commissions réunies. Ensuite, les autres projets de délibérations ont été étudiés par la Commission des Finances et, pour ce qui la concerne, par la Commission des Travaux. Les Rapporteurs Généraux de ces deux commissions, **Alain CAZALE pour les Finances** et le **Plan** et **Marie-Hélène CONTE pour les travaux**, donnent connaissance au Conseil des observations formulées et des avis émis.





## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

Rapporteur : Thierry ARNAUD

### ■ N°139:..... **Présentation du BUDGET PRIMITIF 2011**

1° Le **contexte** du troisième budget de la mandature se caractérise par une conjoncture économique toujours difficile avec une croissance évaluée à 2 % selon le projet de Loi de Finances 2011 ; une diminution des dotations de l'Etat et une incertitude sur l'évolution de la fiscalité locale ; comme les années précédentes, le transfert de l'ex Taxe Professionnelle à la Communauté d'agglomération Cœur de Seine qui la reverse aux trois communes sur la base des montants reçus en 2004.

2° Les **objectifs** de ce budget s'inscrivent dans les engagements de la mandature :

- Un **programme d'investissement** organisé dans le 7<sup>ème</sup> Plan d'équipement qui marque la **volonté politique de poursuivre activement la réhabilitation et la modernisation des bâtiments communaux.**
- La **poursuite du soutien aux Associations.**
- Une **fiscalité maîtrisée** avec un **maintien des taux d'imposition** (habitation, foncier bâti et foncier non bâti).

**L'équilibre général du budget 2011, hors « mouvements d'ordre », s'établit ainsi :**

SECTION	RECETTES REELLES	DEPENSES REELLES
Investissement	9 100 000 €	10 900 000 €
Fonctionnement	40 985 000 €	39 185 000 €
<b>Total</b>	<b>50 085 000 €</b>	<b>50 085 000 €</b>

- **Les dépenses d'investissement**, hors opérations financières, s'élèvent à **9 500 000 €**.

- **Les dépenses de fonctionnement**, malgré une stabilisation des impôts locaux en recettes, **progressent de 2,61 %** avec l'intégration de **nouveaux équipements**: la piscine réhabilitée, les tennis des Tennerolles.

Dans les **mouvements d'ordre**, l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement est en 2011 de: **1 800 000 €** (avec les amortissements). **Au total, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 40 985 000 € pour le fonctionnement et à 10 900 000 € pour l'investissement.**

### 1. Le Fonctionnement

\* **Les recettes.**

- **Les Produits des Services** progressent de 39.07 % (3 042 600 € contre 2 187 800 € en 2010) en raison essentiellement de l'exploitation en année pleine de la piscine (237 000 €) et le transfert des reversements de Cœur de Seine antérieurement imputés au chapitre 74 (580 000 €). Les recettes des 3 Pierrots, de la Petite Enfance et des Centres de vacances évoluent positivement.

- **Les impôts et taxes augmentent de 1,61 %** en raison surtout de la progression des prévisions de recettes sur les droits de mutation. **Les taux sont maintenus au même niveau que pour l'année 2010. Ils restent très nettement inférieurs aux moyennes départementales et nationales :**

FISCALITE LOCALE	2011	Pour mémoire Produit 2010	Produit 2011	Département 2010	Département 2009	National /2010
TAXE D'HABITATION	10.83 %	8 446 000 €	8 557 000 €	12.57 %	12.44 %	17.75 %
TAXE FONCIERE (bâti)	10.40 %	8 910 000 €	9 000 000 €	14.47 %	14.32 %	22.68 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	12.73 %	9 000 €	10 000 €	26.25 %	25.20 %	56.45 %

AUTRES IMPOTS ET TAXES	2011	2010
------------------------	------	------





## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

<b>Taxe additionnelle aux droits de mutation</b>	<b>2 600 000 €</b>	<b>2 200 000 €</b>
<b>Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire</b>	<b>8 235 000 €</b>	<b>8 235 000 €</b>
<b>Taxe sur l'électricité</b>	<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
<b>Droits de stationnement</b>	<b>600 000 €</b>	<b>736 000 €</b>

- Les dotations, participations et les produits exceptionnels: La **Dotation Globale de Fonctionnement diminue** de 155 500 €, soit un montant de **5 350 000 €**. Les participations du Conseil général diminuent en matière de voirie: l'entretien des arbres des voies départementales, auparavant subventionné car entretenu par la ville, est pris en charge désormais par les services du département. Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales pour les établissements municipaux de Petite Enfance progressent de 83 000 €, grâce à la signature du contrat Enfance Jeunesse. La ville perçoit le reversement partiel des paris en ligne reçus par la société FRANCE GALOP qui gère l'hippodrome de Saint Cloud: 450 000 € (montant estimé).

\***Les dépenses** augmentent de 2.61 % pour s'établir à 40 985 000 €.

- **Les charges à caractère général** évoluent de 2,7 % par rapport au Budget Primitif 2010, atteignant 13 110 690€ en raison entre autres de dépenses liées aux fluides difficilement maîtrisables (eau, électricité, chauffage).

- La progression des **dépenses de Personnel** de 4,42 % par rapport à l'inscription au BP 2010 mais l'évolution par rapport au compte administratif prévisionnel s'établit à 1.5%.

- Les **autres charges de gestion courante** s'établissent à 6 764 100 €, avec un rattrapage en matière de subventions aux associations qui progressent de 197 0000 €.

- Les **charges d'intérêts d'emprunts** sont de 890 000 € (820 000 € prévus au BP 2010).

### 2. L'Investissement

#### \* Les recettes

- **Les ressources propres** se décomposent ainsi: **Fonds de Compensation de la T.V.A** pour 1 500 000 € ; la **Taxe Locale d'Equipement** est légèrement revue à la hausse : 175 000 € contre 160 000 € en 2010 et 100 000 € en 2009.

- **Les subventions:** Conseil général (rue du Mont Valérien): 568 000€, Etat (amendes de police) : 160 000 €, Etat (réserve parlementaire): 107 000 €.

- **Les recettes financières:** reversement de la crèche du Carrousel pour 125 000 €.

\* **Les dépenses: Le programme 2011 du 7<sup>ème</sup> Plan d'Equipement Collectif est de 9 259 000 € (7 814 000 € au B.P 2010)**

<b>VOIRIE, ESPACES VERTS</b>	<b>3 168 000 €</b>
Square Marie Bonaparte	1 000 000 €
Réfection rue du Mont Valérien	680 000 €
Autres opérations	1 488 000 €
<b>PATRIMOINE COMMUNAL</b>	<b>3 822 000 €</b>
Investissement annuel	1 382 000 €
Education	82 000 €
Culture	8 000 €
Sports (Gymnase Huet)	700 000 €
Petite Enfance (Crèche La Farandole)	800 000 €
Vie quotidienne (mairie/marché)	850 000 €
<b>COMMERCE</b>	<b>40 000 €</b>
<b>N.T.I.C</b>	<b>104 000 €</b>
<b>LOGEMENTS SOCIAUX</b>	<b>875 000 €</b>







## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

<b>CAPITAL DE LA DETTE</b>	<b>1 250 000 €</b>
----------------------------	--------------------

**Les opérations Hors Plan se montent à 1 641 000 €:** participations aux travaux d'investissement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris : 120 000 € et de la crèche du Carrousel: 125 000 € ; d'autres opérations portent sur des travaux d'hygiène et de sécurité (142 000 €), d'équipement, de mobilier et de matériel divers et l'acquisition de véhicules (250 000 €).

**L'endettement** Pour faire face aux dépenses d'investissement, un **emprunt de 6 465 000 €** est ouvert qui sera contracté et tiré selon les besoins du financement. **L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier s'élevait à 27 654 628 €, soit 922 € par habitant.** La moyenne de la state s'établit à 1 102 € par habitant. La ville dispose d'un emprunt de 4 000 000 € contracté mais non tiré à ce jour.

**L'autofinancement** diminue légèrement en 2011. Il est assuré par un transfert à la section d'investissement de 300 000 € auxquels s'ajoutent les amortissements.

### DEBAT

**Alain MONTET** souligne que son groupe est favorable à un certain nombre de projets de la municipalité mais ne la suit plus sur le budget qui pose une politique globale pour la ville. Il pense qu'il ne faut pas mettre en avant la hausse des taux d'imposition comme une disposition pouvant engendrer la peur chez nos citoyens. Dans les villes qui ont des projets importants, les taux sont revus à la hausse et il y a toujours un lien entre les projets et les taux: les habitants, qu'il ne s'agit pas de « sur imposer », évaluent à la fois la hausse des impôts et l'augmentation de la qualité des services. Si la ville appliquait les taux moyens du département, elle disposerait de 5 millions d'€ supplémentaires. Le budget, fortement accaparé par le patrimoine, ce qui est logique, ne réserve pas d'autres marges de manœuvres. Une autre ambition est possible: celle d'une ville à un très haut niveau de services pour les clodoaldiens.

**Olivier HOSTEINS** rappelle que les taux d'imposition ont augmenté de 13 % depuis le début de la mandature, auxquels s'ajoute l'augmentation des prélèvements dus à la mise en place du stationnement payant. Il n'est donc pas réel de partir du constat que la ville ne majore pas les impôts. Cette année, les grands équilibres font apparaître une situation nouvelle: les dépenses d'exploitation continuent d'augmenter au rythme de 2 % par an et l'autofinancement qui a réduit ne suffit plus à rembourser la dette et ses intérêts. Aujourd'hui, il est annoncé un budget sans augmentation de taux mais, sauf miracle en cas de spectaculaire renversement de situation en matière de fiscalité locale, il y aura contrainte de les prévoir à la hausse pour tous les exercices futurs. Le débat n'est pas de savoir si l'on veut augmenter ou non l'imposition, toutes les villes y procèdent. La vraie différence est de savoir si on pratique cette majoration en ne changeant rien par ailleurs à la structure des coûts et des services que nous offrons ou si on l'effectue quitte à le faire plus en décidant d'optimiser l'offre de services.

**Eric BERDOATI** précise qu'il y a eu deux augmentations de la fiscalité locale depuis les élections municipales de mars 2008: une de 4 % et une de 1,7 %, soit 5,7 % et non pas eu 13 % d'augmentation contrairement à ce qui vient d'être dit.

**Le budget primitif 2011 est adopté par 29 voix, 5 voix contre** (Alain MONTET, Christiane SOUSTRE, Jacques MARILOSSIAN, Françoise BRISSET-VIGNEAU et Olivier HOSTEINS).

**■ N°140: Fixation du taux des impôts locaux pour l'année 2011: le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition votés pour l'exercice 2010** par 29 voix pour, 5 voix contre (Alain MONTET, Christiane SOUSTRE, Jacques MARILOSSIAN, Françoise BRISSET VIGNEAU et Olivier HOSTEINS).

↳ <b>Taxe d'Habitation.....</b>	<b>10,83 %</b>
---------------------------------	----------------





## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

↻	<b>Taxe Foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>10,40 %</b>
↻	<b>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>12,73 %</b>

Le **produit des impôts** inscrits de manière prévisionnelle au Budget Primitif 2010 est **évalué à 17 570 000 €**.

■ **N°141:** Comme le lui permet le Code Général des Impôts, le **Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.**

■ **N°142:** Les propositions pour **l'attribution de l'ensemble des subventions 2011 aux associations locales ou d'intérêt général** sont présentées.

**Alain MONTET** et les membres de son groupe expliquent leur abstention par le fait qu'ils souhaitent plus d'informations en amont sur les associations représentant 1 % du budget global pour mieux connaître le nombre d'adhérents, la part de la subvention dans le budget, les aides supplémentaires, les actions...

**Olivier HOSTEINS** estime utile la convention d'objectifs mais regrette que le contrôle ne soit pas collectif par l'ensemble du Conseil municipal, ce contrôle ne relevant que du Maire adjoint, ce qui semble être un risque de confusion des genres qui pourrait être évité.

**Le Conseil Municipal adopte** par 29 voix pour et 5 abstentions (Alain MONTET, Christiane SOUSTRE, Jacques MARILOSSIAN, Françoise BRISSET-VIGNEAU et Olivier HOSTEINS) **l'ensemble des subventions 2011 aux associations locales ou d'intérêt général**. Une convention d'objectifs et de financement sera signée, par le Maire ou l' élu délégué, conformément à la réglementation avec chacune des associations bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 23 000€.

<b>PÔLES</b>	<b>ACCORDE EN 2010</b>	<b>SUBVENTIONS 2011</b>	<b>EVOLUTION</b>
<b>DIRECTION GENERALE</b>	104 900 €	87 900 €	- 16,20 %
<b>PETITE ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE</b>	644 485 €	672 695 €	+ 4,37 %
<b>CULTURE</b>	1 100 750 €	1 102 950 €	+ 0,19 %
<b>SPORTS</b>	584 780 €	671 080 €	+14,75 %
<b>SOLIDARITE, SERVICES A LA POPULATION</b>	259 600 €	280 400 €	+ 8,01 %
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	1 200 €	1 200 €	=
<b>TOTAL</b>	<b>2 695 715 €</b>	<b>2 816 225 €</b>	<b>+ 4,47 %</b>

■ **N°143:** Le Conseil municipal avait fixé le 17 décembre 2009 la subvention de fonctionnement de la Caisse des Ecoles pour l'année 2010 à 400 000 € qu'il avait ramenée à 237 000 € par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2010, en raison d'un budget voté en équilibre avec ce montant. La subvention sollicitée en 2011 prend en compte les dépenses engendrées par la nouvelle activité Natation de l'Ecole des Sports. **Le Conseil municipal, par 31 voix pour et 3 voix contre (Alain MONTET, Christiane SOUSTRE et Jacques MARILOSSIAN), accorde pour 2011 une subvention de 300 000 € à la Caisse des Ecoles.**

■ **N°144:** Après plusieurs mois de fonctionnement du nouveau secours destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans pour la livraison des repas à domicile, un chiffrage plus précis permet d'en diminuer les dépenses sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale qui sollicite en conséquence une subvention en diminution de 1,92 %. **Le Conseil municipal accorde à l'unanimité pour 2011 une subvention de 307 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.**

■ **N°145:** Le Conseil municipal a la faculté de modifier le budget de la ville jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique. La présente décision modificative est nécessitée en fonctionnement par un transfert de crédits sur le budget Paie, émanant de budgets divers pour un montant de 150 000 €. **Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°3 du Budget principal de l'année 2010.**





## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

■ **N°146:** Une petite somme a été dérobée au Musée des Avelines le 31 juillet 2010, correspondant au fonds de caisse de la régie de recettes. Compte-tenu des circonstances, la responsabilité du régisseur ne peut être engagée et la charge financière de ce déficit ne peut donc lui être imputée. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité la prise en charge du déficit consécutif au vol sur la régie de recettes du Musée pour un montant de 45 €.**

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Eric SEYNAVE

■ **N°147:** Le 5 février 2009, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration du **Plan Local de l'Urbanisme (PLU)** sur l'ensemble du territoire de la ville. Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme comporte un **projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)** qui définit les **orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de Saint-Cloud**. Le futur règlement et le zonage devront être en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable. (P.A.D.D.) Le projet d'aménagement et de développement durable et ses orientations générales ont été présentés à la population dans le cadre des cinq dernières réunions de Comités de Quartier de septembre et octobre 2010, aux personnes publiques associées le 9 novembre 2010 qui ont adhéré au projet et à la Commission Extra Municipale d'Urbanisme du 30 novembre 2010.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, objet du présent débat, prévoient de :

**A. Poursuivre l'équilibre de son développement avec une croissance maîtrisée de son habitat**

- Poursuivre l'effort de construction afin de répondre aux besoins de la population.
- Continuer la politique volontariste menée en matière de logement social.
- Lutter contre la vacance et améliorer le patrimoine ancien.
- Adapter l'offre en matière d'équipements publics.

**B. Mobiliser et développer le potentiel économique**

- Conforter l'attractivité économique pour maintenir le taux d'activité très fort.
- Soutenir et développer le tissu commercial.

**C. Développer les différents modes de déplacements alternatifs à l'automobile**

- Maîtriser la circulation automobile.
- Accorder la priorité aux modes doux (piétons, cycles).
- Développer un maillage cohérent et homogène des transports en commun.
- Améliorer l'offre de stationnement.

**D. Poursuivre la préservation du cadre de vie**

- Valoriser les îlots vieillissants ou devenus obsolètes.
- Consolider les pôles d'animation de quartier.
- Embellir et redonner une fonction aux espaces publics.
- Mettre en valeur le patrimoine bâti.
- Développer les espaces verts.

**E. Améliorer durablement le cadre de vie en favorisant et en incitant les démarches environnementales**

- Mettre en place une gestion économe en matière d'eau et d'assainissement.
- Poursuivre la lutte contre les nuisances.
- Lutter contre la pollution atmosphérique et le changement climatique.

### DEBAT

**Alain MONTET** et les membres de son groupe estiment que ce projet décrit davantage Saint Cloud aujourd'hui plutôt que son devenir. Son groupe pense qu'il faut se préparer à franchir le cap des 30 000 habitants, qui de toute façon sera franchi doucement. Il croit à une densification douce, sociale, écologique, établie en fonction de nos capacités.

**Eric SEYNAVE** répond que le PLU ne s'établit pas sans références à un certain nombre de documents existants. Ainsi le SCOT, extrêmement précis, élaboré dans le cadre du Syndicat Mixte des Coteaux et du Val de Seine



## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

s'impose en particulier au PLU en se basant sur un deux points très importants: Boulogne et Issy les Moulineaux sont des zones qui ont décidé d'avoir une densification forte, comparable aux XVIème ou XVème arrondissements de Paris. Par contre, le plateau qui englobe les parties hautes de Meudon et de Sèvres, Ville d'Avray, Chaville, Garches, Vaucresson et Saint Cloud privilégient une densification extrêmement douce dans la mesure où il est souhaité que ces zones là conservent leur rôle de poumon vert pour l'ensemble Coteaux Val de Seine. L'objectif est de maintenir dans notre ville une population aux alentours de 30 000 habitants avec un rythme de construction de l'ordre de 60 à 65 logements par an ; une adaptation des équipements pour essayer de favoriser au maximum la vie de proximité et diminuer l'usage de la voiture. Il y a la volonté du maintien de deux éléments essentiels auxquels les clodoaldiens sont particulièrement attachés, qui peuvent paraître contradictoires mais ne le sont pas: les espaces verts et l'activité économique.

**Olivier HOSTEINS** a eu dans sa boîte à lettres un tract relatif au PADD. L'effort de communication et d'explication n'a peut être pas suffi à éteindre tous les à priori et toutes les craintes sur un sujet comme celui là. L'effort et la stratégie de communication sont-ils suffisants pour que l'on ait une réussite comme l'AGENDA 21 plutôt qu'un résultat comme le stationnement payant ?

**Eric SEYNAVE** est affligé par un certain nombre de documents dont celui évoqué et une tribune que le groupe MODEM a signée dans Saint Cloud Magazine. Il est assez surprenant que l'on puisse critiquer la communication qui a été faite sur le PLU et qu'il ait été dit dans des termes assez forts que la ville ne souhaite pas concerter. Il regrette que les personnes à la base de ces documents n'aient pas cherché à le questionner sur ce dossier. La commission d'urbanisme qui se réunit tous les quinze jours en mairie - à laquelle le MODEM n'a pas souhaité participer - permet de déceler parfois des incongruités de nos règlements qui seront corrigées dans cette élaboration du PLU. Avec l'information diffusée et avec la concertation établie auprès de la population, Eric SEYNAVE rencontre plusieurs personnes par jour, souvent des relais d'opinions de par leurs responsabilités, qui évoquent ce projet. Ces échanges sont particulièrement riches. La municipalité est complètement transparente sur le PLU. La totalité des documents a d'ailleurs été mise en ligne sur le site Internet de la ville. Par ailleurs, toutes les indications relatives aux antennes relais des opérateurs de téléphonie mobile vont être également diffusées sur ce site avant la fin de l'année.

### **Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.**

■ **N°148:** L'article L 127-1 du Code de l'Urbanisme, modifié par l'article 40 de la loi du 25 mars 2009, donne la possibilité au Conseil municipal de délimiter des secteurs à l'intérieur desquels la réalisation de programmes de logements, comportant des logements locatifs sociaux, bénéficie d'une majoration du volume constructible qui ne peut excéder 50% et ne peut être supérieure au rapport entre le nombre de logements locatifs sociaux et le nombre total de logements de l'opération.

Afin de favoriser la réalisation d'un programme diversifié d'habitat mixte (libre et social) tel que prévu au Programme Local de l'Habitat adopté par la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » le 21 janvier 2009, **le Conseil municipal, unanime, approuve, à l'intérieur du périmètre de prise en considération d'une opération d'aménagement « Gounod/Pressez/Joséphine** sur un ensemble de parcelles d'une superficie d'environ 6 900m<sup>2</sup>, instauré par le Conseil municipal le 26 novembre 2009, **une majoration du volume constructible de 25%, résultant des règles relatives au gabarit, à la hauteur et à l'emprise au sol ; le rapport entre le nombre de logements sociaux et le nombre total des logements de l'opération devant être égal à 25% au sein du périmètre.** Ces dispositions qui, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, feront l'objet de mesures de publicité (affichage en mairie pendant un mois, publication dans un journal diffusé dans le département et dans le recueil des actes administratifs) favoriseront une insertion optimum de cette opération diversifiée d'aménagement dans l'environnement urbain existant, par un épandage pertinent au vu des constructions existantes en limites de ce périmètre. *En application de l'article L127-1 du Code de l'urbanisme, le projet de délibération comprenant l'exposé des motifs, a été porté à la connaissance du public pour lui permettre de formuler des observations pendant un délai d'un mois préalablement à la convocation de l'assemblée délibérante.*

**PATRIMOINE COMMUNAL**

**Rapporteur : Denis SCHERRER**



## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

■ **N°149:** La ville poursuit sa politique en matière de rénovation urbaine, de modernisation des équipements publics ; elle souhaite lancer dans ce cadre la restructuration et l'extension du gymnase Huet. Les travaux envisagés permettront de mieux répondre aux besoins de l'UAS et de ses adhérents. Ils prévoient essentiellement l'intégration de locaux à vocation administrative, la création d'un vestiaire, l'agrandissement de l'accueil, la mise en accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de toute institution susceptible d'apporter une aide financière, une subvention au taux maximum en vue de la restructuration et de l'extension du gymnase Huet.**

■ **N°150:** Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'Espace Sportif et de Loisirs des Bords de Seine, dénommé « Saint Exupéry » a été attribué en 2004 au groupement KOZ Architectes. Les travaux qui devaient être effectués en quatorze mois ont duré un an de plus, retard imputable à l'entreprise de gros œuvre qui a subi en conséquence une pénalité de 11 960 € TTC (10 000 € HT) sur son décompte général et définitif. Il est proposé que la même somme soit versée en compensation au maître d'œuvre qui a du faire face à un surcroît de travail. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec le cabinet KOZ Architectes l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 11 960 € TTC (10 000 € HT) pour la réalisation de l'Espace Sportif et de Loisirs Saint-Exupéry,** qui permet de réévaluer le montant des honoraires définitifs du maître d'œuvre qui s'élèvent désormais à 541 491,80 € TTC (452 752,34 € HT).

■ **N°151:** L'actuel montant annuel révisable du marché d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux attribué en 2005 à la société Dalkia pour une durée de 7 ans est de 458 401,48 € TTC (433 959,83 € HT). La ville doit souscrire des contrats de fourniture de gaz au tarif dérégulé au 1<sup>er</sup> janvier 2011 qui lui permettront de réaliser une économie de 39 465,32 € TTC. Il convient aussi de prévoir la révision du nombre de sites. Enfin, il doit être tenu compte de la modification des consommations de références pour certains d'entre eux. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou le Conseiller municipal délégué au Patrimoine à signer l'avenant n°3 au marché d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux avec la société DALKIA, Le montant de la plus-value globale qui s'élève à 53 873,23 € TTC (45 044,51 € HT) est réparti comme suit: P1: 4 076, 22 € TTC (3 408,21 € HT), P2: 44 441,32 € TTC (37 158,30 € HT), P3: 5 355,69 € TTC (4 478,00 € HT).**

### ENVIRONNEMENT, VOIRIE ET TRANSPORTS

Rapporteur : Hervé SOULIE

■ **N°152:** Le square Sainte-Clotilde, situé au cœur d'un ensemble immobilier dans le quartier du Centre, nécessite un réaménagement complet avec la création d'un espace de détente et de jeux pour enfants, clos et central rendant le square inutilisable aux jeux de ballons dangereux. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de toute institution susceptible d'apporter une aide financière, une subvention au taux maximum en vue du réaménagement du square Sainte-Clotilde.**

■ **N°153:** Le parking en surface Val d'Or, géré par caisse automatique dans le cadre du nouveau régime de stationnement payant, offre aux résidents la possibilité de souscrire un abonnement mensuel à onze euros. Un badge gratuit est fourni aux nouveaux abonnés, qui est rechargé à chaque renouvellement d'abonnement. Cependant en cas de perte ou de détérioration, un badge doit être réémis dont le coût est imputable à l'abonné. **Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 3 voix contre (Alain MONTET, Christiane SOUSTRE et Jacques MARILOSSIAN) et 2 abstentions (Françoise BRISSET-VIGNEAU, Olivier HOSTEINS), fixe le tarif de réémission d'un badge perdu ou détérioré pour les abonnements du parking en surface Val d'Or à dix euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

### PETITE ENFANCE, EDUCATION ET JEUNESSE

Rapporteur: Brigitte PINAULDT

■ **N°154:** Les règlements mis en place dans les établissements de **Petite Enfance** ont pour objet de préciser leurs modalités d'organisation et de fonctionnement, conformément au Code de la Santé Publique. Afin de rendre leur compréhension plus aisée aux parents, **le Conseil municipal décide unanimement d'adopter un règlement unique qui sera mis en place dans chacun des établissements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.**



## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

■ **N°155:** La ville a signé le 17 décembre 2009 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine le Contrat Enfance et Jeunesse (2009-2012) qui prévoit un nouveau lieu d'accueil destiné aux enfants et aux parents. « La Boîte aux Trésors » a ouvert le 9 avril au 18 rue des Ecoles dans la Maison Sociale ; sa mission est de conforter la relation enfants-parents et d'élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes. Ce lieu facilite également l'exercice de la fonction parentale à partir d'une écoute et d'échanges autour des liens familiaux et sociaux avec une psychologue et une psychomotricienne, dans un cadre anonyme et professionnel. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le lieu d'accueil Enfants- Parents dénommé « La Boite aux Trésors ».**

■ **N°156 et 157:** L'utilisation des centres de vacances de la ville pour l'accueil de groupes n'est soumise à aucune procédure écrite fixant les obligations et responsabilités des utilisateurs. Par ailleurs, ces établissements doivent être inscrits au répertoire départemental du Ministère de l'Education nationale des centres de séjour pour pouvoir accueillir des élèves en classes de découverte. Cette inscription est conditionnée par l'existence d'un règlement intérieur. En conséquence, pour régulariser cette situation, **le Conseil municipal, par 32 voix pour et 2 abstentions (Françoise BRISSET-VIGNEAU, Olivier HOSTEINS), approuve les règlements intérieurs fixant les conditions d'utilisation des locaux du centre municipal de Tamié et de Saint Brévin** qui seront portés à la connaissance de chaque utilisateur par le biais du dossier d'inscription et remis au personnel d'encadrement.

### AFFAIRES GENERALES

Rapporteur: Florence GUIRAUD

■ **N°158:** Comme les années précédentes, **le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder aux enquêtes de recensement de la population et à désigner par arrêtés individuels les sept agents recenseurs** (dont un agent suppléant) **pour la préparation et la réalisation de ces enquêtes** qui auront lieu du 20 janvier au 26 février 2011. La rémunération de chacun des agents titulaires est fixée en 2011 à 1600 € bruts. En cas de cessation de fonctions pendant la durée des opérations, la rémunération sera calculée au prorata des jours de collecte accomplis. L'agent suppléant percevra un forfait de 150 € bruts au cas où il ne serait pas mobilisé pendant la durée des opérations. Les séances de formation des agents recenseurs seront rémunérées à raison de 40 € bruts chacune.

### CULTURE

Rapporteur: Caroline CHAFFARD-LUCON

■ **N°159:** Le Musée des Avelines s'est porté acquéreur d'un lot de CD intitulés « *Requiem - Camille Saint-Saëns* », enregistrés par le Madrigal de Paris sur le grand orgue de l'église Saint-Clodoald afin de les proposer à la vente. Il édite régulièrement aussi des cartes postales qui sont mises en vente actuellement au tarif de 0,50 € pièce et dont le prix doit être revu. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente des CD « REQUIEM – SAINT SAËNS » et des cartes postales comme suit:**

ARTICLE	PRIX DE VENTE À L'ESPACE BOUTIQUE DU MUSÉE DES AVELINES
CD Camille Saint-Saëns	18 €
Cartes postales	1 €

### RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur: Le Maire

■ **N°160:** Afin de clarifier les modalités d'exercice et de compensation des heures supplémentaires versées sur le budget chaque année au personnel œuvrant pour la ville, d'assurer une équité de traitement entre l'ensemble des agents et des services, de garantir la sécurité juridique des agents comme de la collectivité, **Le Conseil municipal,**



## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

**unanime, décide d'adopter le règlement fixant les modalités d'attribution des heures supplémentaires** présenté aux organisations syndicales le 30 novembre et soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire le 7 décembre.

■ **N°161:** Il est proposé au Conseil municipal la **mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal au 31 décembre 2010 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011**. A compter du 1<sup>er</sup> décembre, 11 postes sont créés et 11 postes sont supprimés. A compter du 31 décembre, 7 postes sont supprimés. Enfin au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 4 postes sont créés et 2 postes sont supprimés. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 457 au 31 décembre 2010 et à 459 au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel d'agents travaillant pour la ville. **Le Conseil municipal approuve unanimement ces dispositions.**

### INTERCOMMUNALITE

**Rapporteurs : Hervé SOULIE (N°162) et Alain CAZALE (N°163)**

■ **N°162:** Le Conseil d'Administration du **Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France** (SIGEIF), auquel participe Saint-Cloud, a décidé l'adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine (183<sup>ème</sup> commune adhérente) pour les deux compétences afférentes à la distribution publique du gaz et de l'électricité. **Le Conseil municipal**, invité à se prononcer, **approuve unanimement la délibération du Comité syndical portant adhésion** de la commune de Brou-sur-Chantereine située dans le département de Seine et Marne.

■ **N°163:** Le **Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2009 du Syndicat Intercommunal d'exploitation du réseau de vidéocommunication de Saint Cloud, Sèvres et Suresnes.**

- **Comptes 2009:** Le budget 2009 était de 161 866,25 € (comprenant en investissement la subvention de 100 000€ de la DATAR attribuée pour l'expérimentation de Sèvres). Le compte administratif 2009 a dégagé un excédent de 18 565,25 €.

- **Rapport d'activité 2009:** Alain CAZALE a rapporté aux séances du Conseil municipal des 1<sup>er</sup> avril, 25 novembre et 16 décembre 2010 l'évolution des travaux de rénovation du réseau.

### APPROBATION DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS

**Rapporteur: Eric SEYNAVE**

■ **N°164:** La loi relative au Grand Paris adoptée le 3 juin précise les **projets de développement de la région Capitale** et prévoit, entre autres, **l'aménagement du Réseau de Transport Public du Grand Paris qui repose sur la création d'un réseau de métro automatique autour de la ville Capitale**. Une cinquantaine de réunions publiques sont prévues dont un **débat le 11 janvier à Saint Cloud**.

#### Objectifs du Réseau de Transport Public du Grand Paris

- **Dynamiser le développement de la Région Ile-de-France:** Le projet vise à favoriser le rapprochement des populations et des emplois, à désenclaver et à réaménager des territoires aujourd'hui marginalisés par le manque de desserte en transports en commun, et à libérer de nouveaux potentiels.

- **Améliorer le fonctionnement quotidien des transports en commun:** Aujourd'hui, 80% des déplacements de périphérie à périphérie s'effectuent en voiture. Le réseau du Grand Paris vise à permettre des déplacements plus directs et rapides de banlieue à banlieue, sans passer par Paris, tout en privilégiant des gares d'interconnexion avec les réseaux existants.

- **Accompagner une nouvelle politique d'aménagement pour préserver l'environnement.**

#### Caractéristiques du Réseau de Transport Public du Grand Paris

Le projet de Réseau de Transport du Grand Paris, soumis aujourd'hui au débat public, consiste à réaliser 155 kilomètres de lignes de métro automatique avec 40 gares nouvelles. Le réseau ainsi obtenu, dont l'actuelle ligne 14 du métro est la colonne vertébrale, sera organisé en trois lignes:

- **Ligne bleue:** Roissy CDG ↔ Le Bourget ↔ St-Denis Pleyel ↔ Paris (par ligne 14 : Saint Lazare ↔ Châtelet ↔ Bibliothèque François Mitterrand) ↔ Villejuif ↔ Orly



## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

- **Ligne verte:** Roissy CDG ↔ Le Bourget ↔ St-Denis Pleyel ↔ Gennevilliers ↔ La Défense ↔ Versailles ↔ Plateau de Saclay ↔ Orly

- **Ligne rouge :** La Défense ↔ **Saint Cloud Transilien** ↔ Boulogne /Issy... ↔ Villejuif ↔ Vitry / Seine Aval ↔ Marne la Vallée / Cité Descartes ↔ Clichy / Montfermeil ↔ Le Bourget

La Société du Grand Paris est chargée de la réalisation des infrastructures, dont le STIF et la RATP se chargeront ensuite de l'exploitation. Les travaux s'échelonnent de 2013 à 2023, avec des premières mises en service dès 2018. Le coût est estimé entre 21,4 et 23,5 milliards d'euros.

### Les enjeux pour Saint Cloud

La « ligne rouge » du réseau de transport du Grand Paris, qui concernerait Saint Cloud, permettrait une desserte immédiate du cœur de l'agglomération. Elle relierait la ligne 10, le T2 et la ligne Transilien Saint-Lazare offrant ainsi un maillage performant du territoire et de nouvelles liaisons vers La Défense, les aéroports parisiens, et plus généralement de tous les territoires du projet de la métropole. **La gare prévue à Saint Cloud serait accessible depuis Chaville, Sèvres et Ville d'Avray par les lignes L et U du Transilien ainsi que par le réseau de bus** et rejoindrait le bassin de desserte du Grand Paris Seine Ouest.

L'installation de cette nouvelle gare doit conduire à un **réaménagement complet de la Place Georges Clemenceau** qui marque l'entrée de ville, avec deux objectifs majeurs :

- **réduire significativement le trafic routier provenant du Pont de Saint-Cloud afin de mieux équilibrer la place donnée aux piétons, aux cyclistes et aux automobilistes.**

- **recréer un accès digne du Parc de Saint-Cloud qui est l'un des espaces verts les plus renommés d'Ile-de-France, ancien domaine royal et monument historique.** Cette entrée devra être facilement praticable par les piétons ou les cyclistes, de préférence aux véhicules automobiles.

Ce projet de délibération suscite plusieurs interventions. Parmi elles, **Jacques MARILOSSIAN** s'étonne de cette demande d'approbation alors que le débat public, prévu à Saint Cloud le 11 janvier, n'a toujours pas eu lieu. Il précise qu'un deuxième projet: Arc Express est défendu par le Conseil Régional et devrait être présenté également lors de ce débat. Il invite les membres du Conseil municipal à ne pas approuver cette délibération et ainsi à rejeter le projet du Grand Paris. **Eric BERDOATI** rappelle que l'ensemble des collectivités doivent se prononcer avant le 5 janvier conformément aux dispositions de la Loi sur le Grand Paris. De plus, Arc Express, dont le projet existait dans le cadre du SDRIF, n'a plus de valeur juridique puisque le SDRIF n'a pas été validé par le Conseil d'Etat.

A l'issue du débat, **le Conseil Municipal approuve** par 30 voix pour, 3 voix contre (Alain MONTET, Christiane SOUSTRE et Jacques MARILOSSIAN), et 1 abstention (Françoise BRISSET-VIGNEAU) **le projet de Réseau de Transport Public du Grand Paris et demande l'étude d'un projet de maillage du métro (ligne n°10) avec les autres réseaux de transports franciliens traversant Saint Cloud**, notamment: T2 et la ligne L du réseau francilien. Il souhaite que l'accessibilité aux différentes gares et stations du territoire soit renforcée pour assurer un maillage cohérent et complémentaire avec le réseau de transport du Grand Paris, notamment par une modernisation du réseau d'autobus et par les nécessaires opérations d'aménagement des gares. Il autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour accompagner la réalisation du Réseau de Transport Public du Grand Paris.

### QUESTIONS DIVERSES

**Marie Hélène CONTE** demande à Hervé SOULIE ce qu'il est prévu pour la reprise des sapins usagés à l'issue des Fêtes, sachant que la collecte des déchets verts se termine le 30 décembre. **Hervé SOULIE** répond que la ville étudie la mise en place d'une collecte en apport volontaire sur un site qui reste à déterminer avec un enlèvement par une société spécialisée. Les journaux électroniques et Saint Cloud Magazine donneront les informations.

**Alain MONTET** demande quelles dispositions pourraient être prises pour éviter l'affichage sauvage du Front National aux entrées de ville ? **Eric BERDOATI** répond que la ville peut porter plainte pour des affiches apposées uniquement sur un bien communal. Il peut s'agir d'affichage sauvage ou d'inscriptions incitant par exemple à la haine raciale. Nous avons eu ainsi à faire face il y a plusieurs mois à un groupuscule et les auteurs avaient été condamnés. La Police municipale est particulièrement vigilante sur ce point.





## Compte-rendu analytique du 16 décembre 2010

---

**Brigitte CLERMONT** a assisté à la télévision à la retransmission depuis l'Assemblée Nationale des questions posées au gouvernement. Le Président de la Haute Chambre a cité Eric BERDOATI dans les députés entrants, sans cérémonial particulier. Comment cela s'est-t-il passé ? **Eric BERDOATI** rappelle qu'il a été député suppléant de Patrick OLLIER, depuis novembre 2007 pour lequel il nourrit une profonde estime. Celui-ci est devenu Ministre des Relations au Parlement, donc sur un poste qui lui est adapté puisqu'il a consacré toute sa vie aux travaux parlementaires. Après avoir travaillé au cabinet de Jacques CHABAN DELMAS, il fut député en 1988 puis Vice-président de l'Assemblée Nationale, enfin Président entre le départ de Jean Louis DEBRE et l'arrivée de Bernard ACCOYER. Eric BERDOATI, député jusqu'au moment où Patrick OLLIER retrouvera son poste s'il n'a plus de charge gouvernementale, interviendra sur un certain nombre de sujets qui le préoccupent et qui l'ont interpellé en tant que Maire. Il est inscrit dans la commission Culture, Enseignement Supérieur, Recherche, Education, Sport et Media où il compte travailler pleinement.

La séance est levée à 23h35

**Le Maire**

**Eric BERDOATI,**

Signé le 16 décembre 2010